

ces localités et de ces quartiers que s'articulent les intérêts et les problèmes et que s'établissent les priorités.

On compte six localités distinctes dans la circonscription de Toronto-Lakeshore; ce sont: Mimico, New Toronto, Long Branch, Alderwood, Queensway et Sunny Lea. Il ne fait aucun doute que la grande préoccupation des habitants de ces localités, tout comme de la plupart des Canadiens, c'est l'inflation sous ses diverses manifestations comme la hausse des prix des aliments, le manque de logements à prix modéré, des taux hypothécaires qui ont atteint un niveau record, et la difficulté de tous les jours à assurer l'équilibre entre le chèque de paye et l'escalade des coûts. Toutefois, en raison de la composition socio-économique et démographique de ces localités, leurs priorités, bien que parfois semblables, diffèrent souvent de celles des autres circonscriptions de la région métropolitaine.

La circonscription que je représente compte un fort pourcentage de personne âgées et, de ce fait, nous réclame constamment des mesures de protection contre l'inflation. J'ai été particulièrement heureux à l'annonce de deux mesures de ce genre dans le discours du trône: d'abord, la suppression de l'évaluation des revenus dans le cas des pensions de retraite des gens de 65 à 70 ans; ensuite, le versement d'allocations au conjoint de 60 à 65 ans d'un prestataire de sécurité de la vieillesse.

Une voix: Ce n'est pas assez.

M. Robinson: Ce n'est peut-être pas assez, mais c'est au moins un bon début. L'exposé budgétaire fait état d'un certain nombre de mesures qui devraient alléger considérablement le poids de l'inflation pour les personnes âgées. L'exemption de \$1,000 à l'égard des intérêts et des dividendes, bien qu'elle soit accordée à tous les contribuables, profitera surtout à la personne âgée, qui, bien souvent, dépend beaucoup plus que d'autres de ce genre de revenu. La déduction de \$1,000 sur le revenu d'une pension sera accueillie comme un allègement fiscal bienfaisant par les personnes âgées.

Également bien accueillie sera la disposition autorisant les conjoints à se céder, selon le besoin, leur droit d'exemption en raison de l'âge au regard de l'impôt sur le revenu. J'aimerais retrouver cette souplesse, ce réalisme, cet esprit pratique dans d'autres programmes gouvernementaux. Un dernier point avant de laisser le sujet. J'espère que le gouvernement veillera au cours de la présente session à financer davantage le logement pour les gens âgés. Nous en avons bien besoin chez nous, et je suis sûr qu'il en est de même dans beaucoup d'autres circonscriptions.

Je dois toutefois reconnaître que je suis satisfait de l'importance accordée au logement dans le budget. La proposition de construire au moins 200,000 maisons par année est louable. L'abaissement à 5 p. 100 de la taxe de vente sur les matériaux de construction, ainsi que le retrait de la taxe de vente sur l'outillage de construction et les matériaux servant aux réseaux municipaux d'adduction d'eau devraient réduire le prix d'achat des maisons. Le plan d'épargne enregistré du propriétaire et les subventions de \$500 accordées à ceux qui achètent de nouvelles unités de logement à prix modéré permettront à plus de Canadiens d'acquérir une maison. Ces mesures et d'autres qui figurent dans le budget devraient apporter un stimulant fort nécessaire à la construction domiciliaire.

Un autre aspect du logement qui a suscité beaucoup d'intérêt dans Toronto-Lakeshore est la mise sur pied de projets conçus pour restaurer les maisons et les quartiers existants, par exemple, le projet Laburnam. Je félicite le

Le Budget—M. Robinson

ministère des Affaires urbaines de l'importance croissante qu'il accorde à ce genre de projets et je le prie de continuer dans cette voie. J'espère que le projet de Laburnam sera mené à bien.

Madame l'Orateur, la vaste majorité de mes commettants sont des personnes à revenu moyen, dont beaucoup sont syndiquées. De plus en plus de syndiqués demandent qu'une forme d'indemnité de vie chère—l'indexation sur le coût de la vie—soit prévue dans leurs conventions collectives. L'indexation comporte certaines lacunes graves; par exemple l'indice des prix à la consommation, sur lequel elle se fonde, tend à sous-estimer les effets de l'inflation sur les groupes à faible revenu et à en surestimer les effets sur les groupes à revenu élevé. Néanmoins, ce procédé demeure sans doute le seul mécanisme acceptable de protection des travailleurs visés par des conventions de longue durée.

Pendant que je parle de ce sujet important, j'aimerais dire quelques mots sur le nombre croissant de grèves et de lock-out, en particulier dans le secteur public. Je crois que la patience et la compréhension du public à cet égard sont presque à bout. Le nombre, les effets néfastes et le coût des grèves ont atteint un niveau intolérable. Le moment est venu pour les dirigeants d'entreprise, les travailleurs et le gouvernement de chercher d'autres méthodes de règlement des litiges. J'espère que nous ferons quelque progrès dans cette direction, d'ici la fin de la présente législature.

● (1620)

Je l'ai déjà dit, un grand nombre de mes commettants ont un revenu moyen, soit entre \$8,000 et \$15,000. Depuis environ un an, je me rends compte qu'il existe dans ce groupe un ressentiment qui va croissant; les jeunes couples qui fondent une famille, les travailleurs expérimentés et compétents, acquéreurs d'une maison, les diplômés d'université au seuil de leur carrière, tous estiment que le gouvernement les a oubliés ou, ce qui est pire, qu'il les traite comme quantité négligeable. A chaque budget, des allègements fiscaux sont prévus pour les groupes à revenu modeste afin de les aider à supporter le choc de l'inflation, d'autres sont destinés aux entreprises pour soutenir ou développer l'activité économique et les possibilités d'emploi. Les gens à revenu moyen, eux, ne bénéficient ni des uns ni des autres. Ils ont l'impression que les dollars, durement gagnés, qu'ils versent en impôts sont dépensés dans des programmes destinés à d'autres groupes et à d'autres intérêts; trop souvent, ils découvrent que ces programmes comportent des abus et des faiblesses.

Je ne fais pas miens tous leurs sentiments, néanmoins, c'est ainsi qu'un nombre croissant d'entre eux perçoit la situation. Ces Canadiens à revenu moyen sont traditionnellement ceux qui appuient avec le plus de vigueur les lois et les programmes sociaux. Cependant, je crains un revirement de leur part; et, sans leur appui, les nouvelles mesures législatives sociales qui s'imposent sont compromises, peut-être même vouées à l'échec. Il faut que le gouvernement agisse et fasse disparaître les abus et les lacunes des programmes en vigueur. De la même façon, le gouvernement doit montrer, ou demander aux grandes sociétés de montrer, que les concessions fiscales et les autres aides qui leur sont accordées ne sont pas simplement une occasion d'accroître le profit, mais, plutôt, une possibilité de créer plus d'emplois et de faire bénéficier le consommateur de réductions de prix.

Il nous faut également offrir aux personnes à revenu moyen les stimulants dont ils s'estiment actuellement privés. Il m'arrive trop souvent de rencontrer des diplômés